Trente-sixième Année — Nos 362 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 28 DECEMBRE 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, 1 rois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs.— Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les autres départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnementsest payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'a reception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS Rue Notre Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES: Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie place de la Bourse, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 27 DÉCEMBRE 1891

NOUVELLES DU JOUR

Suicide d'un banquier près de Tours
Un krack

Tours, 26 décembre. — Le banquier Bellanger, d'Azay-le-Rideau, s'est suicidé en se jetant dans l'Indre. Il laisse un passif considérable; de nombreux clients sont ruinés.

Bellenger avait déjà essayé mercredi de s'empoisonner avec du laudanum. En moins de deux ans, c'est le cinquième sinistre financier qui se produit à Ozay-le-Rideau.

Le successeur de Mgr Freppel à la Chambre

Paris, 26 décembre. — On lit dans le *Figaro* de demain matin :

« Il résulte d'une conversation qu'un de nos collaborateurs a eue aujourd'hui avec un membre très influent du comité royaliste du Finistère, qu'aussitôt après les obsèques du regretté évêque d'Angers, un délégué de ce comité se rendra à Aix auprès de Mgr Gouthe-Soulard, pour lui offrir la candidature du siège laissé vacant dans la deuxième circonscription de Brest. »

La situation à Decazeville

Decazeville, 26 décembre. — Le commandant de gendarmerie de Rodez a inspecté aujourd'hui les postes et s'est rendu compte des mesures prises. Les ouvriers, dont quelques-uns sont dans la plus profonde misère, attendent, anxieux et irrités, le retour des ouvriers partis pour Villefranche, où ils sont allés prendre conseil. Ceux-ci rendront compte de leur mission demain dans une réunion tenue à la mairie.

Le roi de Suède atteint de l'influenza

Stockholm, 26 décembre. — On n'est pas sans inquiétude sur l'état du roi de Suède, qui, on le sait, a une attaque d'influenza des plus graves. La faiblesse augmente malgré tous les réactifs.

Un éboulement dans une mine

Rives-de Giers, 26 décembre. — Ce matin, à Grand-Croix, un éboulement considérable a obstrué la galerie aboutissant à la recette inférieure du puits de la Faverge. Les mineurs, au nombre d'une soixantaine, ont pu être sauvés. Le travail sera suspendu pendant plusieurs jours.

Mort de la baronne de Charrette

Nantes, 26 décembre. — On annonce la mort, à La Conterie, près de Nantes, de la baronne de Charrette, mère du général.

Un navire russe en rade de Toulon

Toulon, 26 décembre. — Comme on l'a annoncé, la *frégate russe Minin*, attendue depuis plusieurs jours dans les eaux de Toulon, est arrivée aujourd'hui en rade, venant sur de nombreuses réparations. Le *Minin* a été aussitôt admis en libre pratique.

M. Drageon, vice-consul de Russie, s'est rendu à bord et a assuré le commandant du bienveillant accueil que la population réserve aux marins russes.

Les premiers officiers du *Minin* sont descendus à terre ; ils ont été, à leur passage, l'objet de nombreuses marques de sympathie.

Un horrible drame près de Verdun — Un père qui tue son fils. — L'assassin est ensuite tué par un gendarme.

Verdun, 26 décembre. — Un père, au cours d'une discussion, a tué son fils à Tresauvaux. La gendarmerie de Fresnes s'est transportée sur les lieux pour arrêter le meurtrier. Celui-ci, qui s'était caché dans une cave, a tiré un coup de fusil sur le brigadier et l'a blessé à la cuisse. Un des gendarmes a riposté par un coup de revolver qui a tué net l'assassin.

Au Congrès socialiste d'Amsterdam

Amsterdam, 26 décembre. — Le congrès socialiste a été marqué par une très vive discussion entre les deux chefs socialistes Domela Nieuwenhuys et Van der Voes, sur la manière dont l'organe socialiste néerlandais est rédigé. Nieuwenhuys reproche à son adversaire de provoquer une agitation en faveur du socialisme allemand et de vouloir l'écarter, lui Nieuwenhuys, du mouvement socialiste néerlandais pour réorganiser celui-ci sur des bases allemandes.

L'incident franco-bulgare

Vienne, 26 décembre. — Les nouvelles reçues à la chancellerie, et confirmées ici à l'ambassade de Russie, annoncent que le gouvernement ottoman a pris en sérieuse considération la réclamation de la France et qu'il a décidé d'exercer en cette occasion ses droits de suzeraineté dans toute la limite de leur étendue.

M. Cambon, ambassadeur de France, a été avisé officiellement hier que la Porte donnerait satisfaction entière aux légitimes réclamations de la France et qu'elle les appuierait auprès de son vassal, au besoin par la force.

Le nouveau Président de la République du Chili

New-York, 26 décembre. — Une dépêche de Valparaiso du 25 décembre au *Herald* annonce que M. Montt a été proclamé ce jour même président de la République du Chili.

Les évêques et le Vatican

La note suivante de l'*Autorité* est destinée à faire un certain bruit :

« Nous croyons savoir qu'un certain nombre d'évêques français ont fait déjà ou vont faire parvenir au Vatican l'expression respectueuse de leur surprise, au sujet des derniers événements et des derniers avis de la nonciature, à la suite du débat engagé devant les Chambres, sur la question religieuse.

» Ces évêques estiment que les informations parvenues au Saint-Siége, ces temps derniers, sont incomplètes.

» Nous sommes sûrs de notre information, et nous y reviendrons, s'il y a lieu. »

SCANDALES RÉALISTES

Une entreprise particulière, *le Théâtre réaliste*, vient de combler la mesure. Un industriel avait répandu le programme d'un spectacle, portant, entre autres, ces titres al échants : *Prostitude* et l'*Avortement* avec une note prévenant que les scènes capitales seraient mimées de façon à faire illusion. Eh bien, cette promesse a été largement tenue, et cela dans un lieu public, en dépit des déclarations préventives des entrepreneurs. Il y avait cinq cents spectateurs à la répétition générale et autant à la première représentation.

On s'est ému cette fois dans les couloirs du Parlement, et le conseil municipal lui-même a protesté, ce qui est un comble.

Le *Journal des Débats* le dit avec son bon sens habituel :

« Pour le gouvernement il est grand temps d'aviser s'il désire que le nom de protecteur officiel de la pornographie, auquel il a déjà acquis plus d'un titre, ne lui soit définitivement infligé. »

Les protestations de la presse, unanimes cette fois, et l'organisation de la ligue dont nous avons parlé il y a deux jours, démontrent que les faits dont il s'agit ne sont pas accidentels. Ils révèlent un état ou si l'on aime mieux, une tendance générale des mœurs sous le gouvernement présent.

L'honneur de ce gouvernement est donc engagé ; s'il y a des lois pour réprimer ces abus, qu'on les applique, et s'il n'y en a pas, qu'on en fasse. C...

SÉNAT

Séance du 26 décembre

Présidence de M. LE ROYER président

La séance est ouverte à deux heures.

Le sort désigne le département de la Charente-Inférieure pour élire un sénateur, en remplacement de M. Henri Didier, inamovible décédé.

M. GOBLET dépose et lit un rapport sur le projet de loi relatif à la conférence de Bruxelles. La discussion immédiate est demandée, elle aura lieu à la suite de l'ordre du jour.

Les traités de commerce

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au régime douanier à appliquer à partir du 1er février 1892, et à la prorogation des traités de commerce actuels.

M. GRIFFE. — Je voterai le projet de loi, mais il est nécessaire de s'expliquer sur l'usage que fera le gouvernement du double tarif douanier.

Le gouvernement n'a jamais abdiqué le droit de négocier, mais son devoir est de ne pas négocier au-dessous du tarif minimum. Les déclarations faites par M. Ribot à la tribune de la Chambre des députés ne sont pas de nature à satisfaire les populations laborieuses (Mouvements divers.) Ne nous demandez pas de nouveaux sacrifices pour une nation dont nous ne pouvons pas démêler les véritables intentions, qui refuse de s'expliquer et qui manque de courtoisie envers la France. L'Espagne ne peut nous reprocher que de défendre nos droits. (Bruit.) L'Espagne seule a quelque chose à redouter d'une rupture. Il faut des amitiés, sans doute, mais il ne faut pas les payer trop cher. (Bruit.)

M. RIBOT, ministre des affaires étrangères. — Je ne parle, ni en mon nom, ni en celui du gouvernement, accepter le langage que vient de tenir M. Griffe. Nous avons le sentiment de la grandeur et des intérêts de la France. (Très bien.) Le gouvernement s'associe à l'œuvre du Parlement, mais dans l'intérêt de cette œuvre, il ne doit pas rompre brusquement avec les nations amies. (Applaudissements.)

M. GRIFFE. — On a jeté le découragement dans les populations qui comptaient sur les tarifs que nous avions faits.

M. LACOMBE. — Tout le monde est d'accord sur le droit du gouvernement d'appliquer le tarif minimum aux nations qui nous ont accordé des avantages corrélatifs.

Quant au tarif minimum lui-même, je comprends que le gouvernement réserve sa liberté d'action. Je pense qu'il faudra négocier au dessous. (Très bien à droite.) Je demande au gouvernement d'appliquer ce tarif minimum tant que les circonstances qui l'ont motivé ne seront pas modifiées. (Applaudissements.) Le projet de loi mis aux voix est adopté.

Le projet de loi relatif à la conférence de Bruxelles

Le Sénat adopte le projet de loi relatif à la conférence de Bruxelles.

L'approvisionnement des places fortes

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la constitution d'approvisionnements dans les places fortes.

M. LOURTIER. — La seule question est de savoir si la charge totale incombera à l'Etat, ou si une part contributive sera demandée à Lyon, Besançon et Toulon.

M. BERNARD. — Je ne conteste pas le principe de la loi, mais cette dépense étant une dépense d'Etat, doit être supportée par l'Etat seul.

M. DE FREYCINET. — Je demande au Sénat à mon tour de voter le projet tel que nous le lui présentons.

Les propositions de la Commission sont adoptées.

UN INCIDENT

M. TOLAIN. — Quand le rapport général du budget sera-t-il distribué ?

M. LE PRÉSIDENT. — Demain par la poste.

M. BOULANGER rapporteur général. — Le budget a été déposé au Sénat le 16 décembre ; malgré ses efforts, la commission n'a pu terminer ses travaux que jeudi soir. Elle a fait son devoir, nous sommes prêts à discuter.

M. ROUVIER. — Je demande au Sénat de commencer la discussion lundi à 2 heures. (Violentes protestations.)

M. FRANCK CHAUVEAU. — Messieurs, au nom d'un certain nombre de mes amis, je propose au Sénat de remettre, à la rentrée de janvier, la discussion du budget.

Il n'est pas conforme aux devoirs de cette assemblée de voter en hâte une loi aussi grave; on ne peut supprimer le contrôle du Sénat en matière financière. (Applaudissements à droite et au centre.) Plus que jamais la discussion du budget doit être sérieuse et approfondie. Le Sénat a toujours exercé ce contrôle sans encombrer son ordre du jour de projets de loi destinés à frapper l'esprit du public. Nous n'interrompons à tout instant, nos travaux comme dans une autre assemblée par des interpellations.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'avez pas le droit, Monsieur, d'attaquer ici la Chambre. (Bruit).

M. FRANCK CHAUVEAU. — Je ne l'attaque pas, je dis seulement que nous n'abusons pas ici du droit d'interpellation. (Très bien au centre).

Depuis un certain temps, l'usage regrettable s'est introduit de faire des réformes par voie budgétaire. Si cet état de choses continuait, on nous obligerait à voter à la dernière heure des réformes, le couteau sur la gorge. (Applaudissements à droite, bruit à gauche).

Le gouvernement nous demande cette année la grande réforme des frais de justice les yeux fermés : nous devons les avoir ouverts au contraire sur les graves défectuosités de cette réforme.

Cette assemblée jouit d'une trop légitime autorité dans le pays, elle a rendu dans de douloureuses circonstances un trop grand service à la République pour n'avoir pas le droit de sauvegarder cette autorité (Applaudissements sur quelques bancs à gauche). J'insiste pour l'ajournement de la discussion.

M. ROUVIER. — Je ne conteste pas Messieurs la légitime autorité du Sénat ; le pays est très reconnaissant à cette assemblée des services qu'elle a rendus à la république (très bien à gauche.) Mais M. Franck Chauveau exagère quand il voit dans notre demande une atteinte portée à la dignité du Sénat, nous ne demandons pas d'ailleurs d'achever avant le 31 décembre, mais de commencer la discussion du budget.

Si vous terminez avant la fin de l'année, nous éviterons l'expédient toujours fâcheux des douzièmes provisoires. (Protestations à droite.) Mais le gouvernement n'en veut pas supporter seul la responsabilité, et il n'en prendra l'initiative que s'il se trouve acculé. (Très bien à gauche.)

M. BUFFET. — Il n'y aurait rien à ajouter à l'argumentation de M. Franck Chauveau, mais si je prends la parole, c'est à cause de l'affirmation de M. le Ministre des finances qui dit qu'il ne s'agit pas de contraindre le Sénat à voter le budget, mais simplement de commencer la discussion.

Eh bien ! laissez-moi vous dire que cela n'est pas sérieux. Il ne s'agit pas dans votre pensée de commencer le budget, mais de le finir. (Très bien à droite. — Bruit à gauche.) Le gouvernement veut que nous commencions la discussion le 28 pour la terminer le 30 au plus tard. Le Sénat ne doit pas obéir à cette injonction.

Nous aurons le rapport général demain matin; je ne sais s'il est dans cette assemblée des esprits capables de se l'assimiler en 24 heures. Je déclare que pour moi cela est impossible et je vous répète que ce n'est pas sérieux. On nous parle de douzièmes provisoires, c'est, permettez moi de vous le dire, un épouvantail ridicule. (Applaudissements à droite, bruit à gauche).

M. Rouvier à son banc fait des gestes de fureur. M. de Freycinet essaye de le calmer.

M. BUFFET. — Certes, s'il y avait urgence à ce que le budget fut voté sans retard, je serais le premier à le voter aujourd'hui même, mais ce n'est pas le cas; les pouvoirs publics ne sont pas cause du retard apporté au vote du budget.

M. ROUVIER. — Est-ce ma faute si on est en retard ?

M. BUFFET. — Je ne dis pas cela, je reconnais d'ailleurs que le budget a été déposé en temps utile; j'ajoute même qu'il est du plus vif intérêt de manière à éviter la session extraordinaire, mais passons. Il n'y a aucune comparaison à établir entre l'incertitude qui résulterait pour le pays de la perte de l'autorité du Sénat et celui qui proviendrait des douzièmes provisoires. (Applaudissements à droite.)

Nous ne devons pas faire bon marché de notre dignité, le pays souffrirait de notre dégradation. (Bruit prolongé à gauche. Applaudissements à droite.) L'exercice des droits du Sénat devient de plus en plus difficile aujourd'hui qu'on a pris l'habitude de faire des réformes par la voie budgétaire. Cette année le budget nous arrive dans des conditions révoltantes. (Tumulte à gauche. Très bien à droite.)

Quel que soit notre sentiment politique, nous devons tous ici, nous solidariser, majorité et minorité, pour empêcher qu'on ne porte atteinte à nos droits. (Applaudissements à droite.) Nous ne sommes plus en présence d'un budget d'attente. C'est un budget de réformes qu'on nous propose et à la veille de le discuter on veut que nous le votions en trois séances, sans débats.

Messieurs, ce qu'on veut, c'est l'abaissement du Sénat. (Sensation. — Applaudissements à droite.)

Le gouvernement semble avoir trouvé dans une autre majorité que celle du Sénat (murmures) non pas le commencement mais la fin de la sagesse. (Exclamations à gauche. — Rires et applaudissements à droite.) Il me paraît borner, à lui complaire, à cette majorité, toute sa politique.

Nous, Messieurs, nous ne devons pas la considérer comme une puissance : nous ne devons pas abdiquer, nous ne devons pas nous dégrader.

La droite appuie la proposition d'ajournement. (La droite applaudit par 3 salves. M. Buffet qui est chaleureusement félicité par ses amis.)

M. DE FREYCINET, président du conseil. — Je ne puis accepter les paroles de M. Buffet. Le gouvernement a toujours cherché à marcher d'accord avec les majorités des deux Chambres. Le moment est mal choisi d'accuser le gouvernement de déserter son devoir. L'indignation de M. Buffet est exagérée. Il n'est pas exact de dire qu'en demandant la fixation de la discussion à lundi nous portions atteinte à la liberté du Sénat qui pourra en travaillant au-delà du 1er janvier achever la discussion. (Mouvements divers.)

Le Sénat n'a pas à gagner à ne pas faire preuve de bonne volonté. (Exclamations à droite). L'opinion publique approuvera.

M. ROUVIER. — Le gouvernement, à titre de transaction, accepte la date de mardi.

La proposition d'ajournement mise aux voix, est repoussée par 147 voix contre 101.

Le Sénat fixe la discussion à mardi.

Une proposition de M. Le Breton de discuter d'abord les douanes est repoussée.

Lundi, séance à 3 heures. La séance est levée à 5 heures 30.

L'AUTEUR DU CRIME DU BOULEVARD DU TEMPLE

Nous avons annoncé l'arrestation de l'auteur du double crime du boulevard du Temple à Paris : un officier en non-activité de service nommé Anastay.

CHEZ M. ANASTAY PÈRE

Un rédacteur du *Temps* a été reçu par M. Anastay père, qui demeure, 25, passage Saulnier, où il dirige une pharmacie et un cabinet médical. Auprès de M. Anastay était son second fils, qui est étudiant en médecine.

Naturellement, M. Anastay père est désespéré, mais les renseignements qu'il a donnés ne présentent qu'un intérêt relatif :

« Nous avons naturellement, a-t-il dit au rédacteur du *Temps*, parlé de l'assassinat de Mme Dellard. Il répondait par des monosyllabes aux questions que je lui posais. Un jour, je lui dis : « Si tu allais te promener au boulevard du Temple, ne craindrais-tu pas d'être pris pour l'assassin ? — Ah ! la bonne plaisanterie, riposta Louis, il ne manquerait plus que cela ! D'ailleurs, je ne m'en prive pas d'aller me promener par là. »

L'étudiant en médecine, interrompant alors son père :

« Mais oui, nous dit-il, il l'y allait, et je l'ai accompagné plusieurs fois dans ses promenades. Deux fois nous nous sommes rendus au boulevard Beaumarchais. Louis portait le costume d'officier. Il ne manifestait aucune émotion en passant devant la maison où le crime a été commis. »

LA JOURNÉE DE SAMEDI

Paris, 26 décembre. — Après avoir passé la nuit au Dépôt, Anastay a été ramené ce matin, à huit heures, à la sûreté. Il a été conduit dans le cabinet de M. Goron, où le juge, M. Poncet, est venu l'interroger de nouveau.

On avait toujours été porté à croire, d'après les témoignages précis de plusieurs personnes, tant à Paris qu'à Lyon, que l'assassin avait une serviette. Questionné de rechef à ce sujet, Anastay a persisté à dire que c'était faux, qu'il n'en avait pas, d'où l'on conclut que les témoins ont dû se tromper, car quel intérêt le meurtrier aurait-il à nier ce point — d'une importance d'ailleurs secondaire — si c'était vrai.

On a vu que l'assassin, en sortant du numéro 42 du boulevard du Temple, était entré pour se laver dans un cabinet de nécessité. C'est, non devant le cirque, mais beaucoup plus loin, dans un chalet de la place de la Bastille, qu'il a été, à ce qu'il dit.

Les recherches faites dans les édicules de ces parages n'ont produit aucun résultat; on se l'explique très bien.

Il a, effectivement fait la déclaration suivante : « J'ai retiré mes manchettes dans les waterclosets, je les ai déchirées par petits morceaux et, quand j'ai été dehors, je les ai jetées, tout le long du chemin, dans les ruisseaux.

» Je n'avais du reste, a-t-il ajouté, que très peu de sang à mon pardessus, je me suis borné à passer dessus une serviette mouillée, qui n'a même pas été maculée. »

En effet, au pardessus qu'il portait, on n'a trouvé que quelques taches de sang dans la poche.

Puis, parlant de ses aveux de la veille, et de M. Gevelot, Anastay dit : « Ce n'est pas parce que je ne voulais pas faire d'aveux aux gens de la police, non ! Si j'ai réclamé un membre de la famille, c'est parce que je voulais, en lui avouant tout, demander pardon à cette famille dans laquelle j'ai apporté la douleur.

Comme le juge lui demandait pourquoi il avait tenu à voir M. Gévelot plutôt que M. Dellard fils, il répartit : « Oh ! parce que je ne voulais pas voir M. Dellard, je craignais que sa juste douleur ne me fît trop de mal. »

Après cette sorte d'accès de sensiblerie qui paraissait sincère, l'assassin reprit toute son assurance, impassible et sereine. Et nous avons pu le voir, vers midi, déjeunant avec les inspecteurs chargés de le surveiller, mangeant de fort bon appétit devisant joyeusement, riant même.

Il a été reconduit après son déjeuner au dépôt, d'où il sera ce soir transféré à Mazas pour y être écroué définitivement.

* *

Paris, 26 décembre. — Anastay a subi cette après-midi, vers une heure, un nouvel interrogatoire qui n'a duré que trente minutes.

Il a complété ses aveux, détaillant son voyage de Lyon à Paris et persistant à nier qu'il ait été porteur d'une serviette soit avant soit après le crime.

Son attitude paraît s'être modifiée depuis ses aveux d'hier : il est redevenu cynique, se traitant de maladroit, se reprochant d'avoir commis le crime le même jour où il avait fait sa démarche boulevard des Filles du Calvaire pour rechercher l'adresse nouvelle de sa victime. Il aura dû, déclare-t-il, attendre deux ou trois jours pour dépister la police.

A quatre heures, il a été conduit à Mazas escorté de deux gardes municipaux et écroué.

Un dernier détail inédit : Ayant été surpris revêtu de son uniforme alors qu'il n'avait pour cela l'autorisation spéciale nécessaire, Anastay s'est vu infliger quelques jours avant son arrestation, quinze jours d'arrêt simple par la place de Paris; ces arrêts ont été transformés en arrêts de rigueur. Le misérable les termine à Mazas.

Paris, 26 décembre. — Parlant du sort qui l'attend, Anastay a dit aujourd'hui : « On ne guillotinera pas un officier, et puis, M. Gévelot, qui est opportuniste, a de l'influence et me fera gracier. »

Le matin du crime, Anastay a déjeuné chez les demoiselles Chevert, rentières, 82, rue Amelot, qui tenaient, il y a quelques années, un magasin de lingerie rue des Filles du Calvaire, 16, à côté de la pharmacie de son père, et où elles l'avaient connu tout enfant.

A chacun de ses voyages Anastay allait les voir; ce jour-là, il se montra fort gai; il retourna les voir le 8 décembre.

Dans la journée du crime, il se montra chez plusieurs personnes qui le connaissaient aux approches de l'heure où l'assassinat s'est commis : à trois heures, chez M. Mangard, libraire, rue du Pont-aux-Choux ; à trois heures et demie, chez M. Lebrun, boulanger, 28, boulevard Bonmarché.

Toutes ces personnes déclarent qu'il n'avait pas de serviette et qu'il était fort calme.

Mme Labbe-des-Londes, le matin du crime, a remarqué qu'Anastay portait fréquemment la main à la poche intérieure de son pardessus ; il avait là son couteau, Mme Labbe était seule en ce moment ; il a déjeuné chez elle le mardi après le crime.

Il se plaignait d'être malade ce jour-là : « J'ai pris de la morphine, dit-il : je ne dors plus. J'aurai forcé la dose. »

LES SABOTS DE L'ABSENT

Conte de Noël

I

Oh ! la belle neige ! oh ! le givre étincelant !

On eût dit un splendide tapis d'hermine étendu sur tous les chemins de la campagne, tandis que les arbres semblaient sous les rayons de la lune, constellés de pierreries.

Pas un murmure, pas un souffle dans cette nuit teintée d'opale, parfois seulement un flocon ou une paillette se détachait des branches et tombait, mais sans faire plus de bruit qu'en peut faire, en tombant dans l'espace, une étoile décrochée de son écrin d'azur.

Soudain l'air vibra ; les arbres et les plantes eurent comme un frissonnement, les cloches de l'église les cloches sonores et joyeuses, lançaient à l'air leur hosanna retentissant et annonçaient la messe de minuit.

Alors les paysans firent, dans leurs fermes ou leurs chaumines bien closes, leurs préparatifs de départ ; ils se couvrirent, s'encapuchonnèrent, prirent leurs livres d'heures, et ce fut dans les chemins éblouissants, une procession de gens se dirigeant vers le village.

II

— Dépêche-toi, voyons, ma fille, dit avec un geste d'impatience, maître Abellan à la petite Tonine qui n'en finissait plus de rôder dans la salle basse; mais que fais-tu donc? continua-t-il, en l'entendant encore trottiner derrière lui.

— Ce que je fais ? répondit-t-elle, honteuse d'être surprise avec deux gros sabots entre ses mains mignonnes, mais... mais...

Il se mit à rire de voir son air déconfit.

— Tu veux peut-être les mettre dans la cheminée? reprit-il en haussant les épaules.

— Justement, maître Abellan.

— Par exemple ! Deviens-tu folle, petite ? A ton âge, avoir de ces naivetés !

— Laisse, mon homme, répondit la vieille Anne-Marie qui venait de chercher sa mante dans la chambre contiguë. Ça n'est point pour elle, bien sûr, qu'elle va poser dans l'âtre les sabots de notre pauvre Pierre. C'est pour Louison qui vient de s'éveiller et qui recommande de ne pas les oublier.

Louison était la petite fille des Abellan et Tonine une orpheline recueillie à la ferme par charité quand elle avait huit ans et qu'ils gardaient, s'étant profondément attachés à elle pour sa douceur, son intelligence et sa vaillantise.

Elle avait dix-sept ans, maintenant et ils la considéraient comme faisant partie de la famille.

Jolie à croquer avec ses fins cheveux blonds, dont quelques boucles rebelles sortaient de son capulet, son visage rose et ses yeux bleus questionneurs, elle restait là, debout, tenant un sabot à chaque main et ne sachant plus qu'en faire.

— Puisque c'est comme ça, dit le bonhomme, ne te gêne pas. Toninette ; mais, ajouta-t-il en baissant la voix, si tu n'as rien acheté pour Louison, que pourra lui apporter Noël ? Ma vieille tête perd la mémoire et je n'ai plus songé à elle.

— Ne t'inquiète pas, répondit Anne-Marie, et toi Tonine, hâte-toi, c'est minuit tout à l'heure et voici le premier coup de la messe qui sonne.

Pendant que la jeune fille posait les sabots près de la cheminée, pas dedans, car il y restait des cendres chaudes, la fermière jeta un dernier coup d'œil sur la table déjà parée d'une belle nappe blanche et servie pour le réveillon, auquel on avait convié des voisins, puis laissant Louison sous la garde de Tayaud, un chien de force à étrangler un homme, elle appela Tonine et tous trois sortirent.

III

Tonine était certainement une bonne et petite chrétienne, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir des distractions pendant cette messe de minuit qu'elle aimait tant. Ce fut d'ailleurs, la faute des Abellan, car seuls parmi la nombreuse assistance, ils avaient un air si triste que la jeune fille pensa tout le temps à la cause de cette tristesse.

Et cette cause, c'était Pierre, leur garçon qu'ils chérissaient, dont ils ne parlaient jamais plus, mais à qui ils pensaient sans cesse, cela se voyait bien rien qu'à la façon dont Anne-Marie, tout à l'heure encore avait prononcé son nom.

Bien que depuis son départ de la ferme, neuf longues années se fussent écoulées, Tonine se rappelait bien de lui qui s'était montré si bon et si doux pour elle.

C'était même lui qui, paraît-il, avait conseillé à son père de la prendre au logis.

Elle le voyait toujours. Aucun trait de son visage ne s'effaçait dans son souvenir, et elle comprenait bien le chagrin des fermiers de le savoir si loin, à Paris, pour lequel il avait abandonné le village natal.

IV

Les Abellan avaient de la fortune. D'abord la ferme leur appartenait, et puis ils possédaient, du côté des Torettes, des vignes de bon rapport, ainsi que des champs de blé et de luzerne.

Tout le monde les aimait et les estimait, car ils avaient, disait-on, la main toujours ouverte et le cœur sur la main.

Maintenant on les plaignait aussi, à cause de leur garçon. Une si mauvaise tête ce Pierre ! Elevé avec les autres enfants du village et allant comme eux à la même école de François Lericheux, il se montra de tout temps le plus intelligent et le plus indiscipliné; plus tard, travaillant la terre avec le fermier, mais abandonnant dès qu'il se trouvait seul, le sillon commencé, pour lire des livres qu'il apportait en cachette. Et quels livres ! Ceux qu'ils rapportait de la ville voisine, qui surexcitaient son imagination déjà trop ardente et dans lesquels il puisait le goût d'une vie différente de la sienne.

Voici pourquoi il était parti. Que faisait-il maintenant là-bas, dans ce Paris, tentateur attirant comme un fruit défendu?

V

Tonine était certainement une bonne petite chrétienne et cependant elle ne pouvait s'empêcher de songer à ces choses-là au lieu de lire attentivement dans son livre d'heures.

Elle ne pouvait s'empêcher de se demander comment était ce Paris vers lequel ces hommes couraient comme les phalènes vers la flamme, et ce qu'on y faisait et ce qu'on y voyait, et pourquoi Anne-Marie disait que les jeunesses se perdaient en y arrivant.

Drelin... Drelin... Drelin...

Tonine courbe la tête et ses regards humblement baissés vers les dalles rencontrent une paire de sabots vernis et ornementés de cuivre comme ceux qu'elle a laissés près de la cheminée.

Alors, elle ferme les yeux pour ne plus voir, pour ne plus être distraite.

C'est égal, Louison sera bien joyeuse à son réveil, lorsqu'elle trouvera les cadeaux de Noël. Elle se souvient de son impatience à elle lorsqu'elle était gamine et gardait encore la croyance des petits ; elle regrette l'âge de ces naïves surprises et voudrait bien encore trouver quelque chose dans les sabots de Pierre.

Quel dommage qu'elle ne soit plus à l'âge béni de l'enfance. Enfin ! Un soupir s'échappe de ses lèvres fraîches et, cette fois, elle ne pense plus ni à Pierre, ni aux sabots ; sa volonté a dominé le rêve.

VI

Le ciel restait clair, illuminé d'étoiles, et la campagne offrait un aspect féerique avec le scintillement du givre accroché à toutes les branches, il faisait un froid de loup et, pour rentrer au logis, les paysans marchaient vite.

Soudain maître Abellan s'arrêta et fit remarquer à sa femme qu'une lumière filtrait à travers les joints de la porte et des volets.

— Tu as oublié d'éteindre la lampe, lui dit-il, tu vois.

— Mais non, répliqua-t-elle, je suis bien sûre de ne point l'avoir oublie, cette clarté doit venir de l'âtre.

Le vieux fronça les sourcils et hâta le pas; puis il écouta auprès de la porte, mais il n'entendit aucun bruit et rassura les femmes déjà épeurées.

— C'est égal, murmura Anne-Marie, nous avons été imprudents de laisser seule notre Louison.

— Et Tayaud, donc? répondit-il en mettant la clef dans la serrure; il est solide, le gaillard, et la petite restait sous bonne garde, sois sans crainte.

Tout-à-coup, la porte étant ouverte, il poussa une exclamation :

— Ah ! par exemple, dit-il, par exemple !

Qu'est-ce que c'est que celui-là?

Anne-Marie et Tonine restèrent sur le seuil, interdites et ahuries.

La lampe éteinte au départ, était rallumée et permettait de voir, dès le premier coup d'œil, un homme assis et endormi dans le fauteuil de paille rapproché de la cheminée ; les pieds allongés sur les chenêts et fourrés dans les sabots de Pierre, comme s'ils eussent été posés la exprès pour l'attendre.

Tayaud, qui vint tourner autour du fermier, paraissait fort joyeux d'avoir pour hôte cet étrange personnage si peu cérémonieusement installé dans la maison, et maître Abellan, Anne-Marie et Tonine se répétaient avant même d'avancer près du dormeur :

— Mais qu'est-ce que cela signifie ?

Tayaud répondit :

— Ouah ! ouah ! ouah !

Sa grosse voix réveilla l'homme qui se leva brusquement, écarquillant les yeux et ouvrant... ses bras.

— Pierre ! c'est Pierre !

Anne-Marie tomba dans les bras ouverts et le jeune homme couvrit de baisers les cheveux et le front de sa mère. Puis ce fut le tour du fermier et celui de Tonine.

Mais ne rêvaient-il pas? N'étaient-il pas le jouet d'une hallucination ? Etait-ce bien Pierre, leur fils tant regretté, qu'ils revoyaient après de si longues années d'absence ?

Oui certes. Il revenait en enfant prodigue repentant, au foyer paternel, lassé, écœuré de ce Paris qui l'avait meurtri, presque brisé.

Pour que le pardon fût certain et le bonheur complet, il revenait cette nuit de Noël, anniversaire de son départ.

FEUILLETON DU 28 DÉCEMBRE 1891 — 15

SANS MÈRE

Par Paul D'AIGREMONT

PREMIÈRE PARTIE

PENDANT L'ORAGE

X

Recherches vaines

De ses yeux clairs, non dissimulés derrière ses lunettes blanches, le chef, M. Marais, un homme intelligent et énergique, la regardait, écoutant et pesant la moindre de ses paroles.

— Comment n'est-ce pas un parent de la famille qui soit venu me faire cette déclaration-là, mademoiselle ? demanda-t-il à Suzanne, quand la jeune fille eut terminé sa révélation.

Elle ne se troubla pas, mais avec un certain sentiment de colère, un sentiment qu'y avait mis ce qu'elle appelait l'apathie de M. de Sauves, elle répondit :

— Il n'y a à la maison que madame Chaniers qui est encore au lit, et fort malade, ainsi que je vous l'ai dit ; moi qui ai été recueillie par eux et qui suis presque de la famille tant je les aime tous, et M. Pierre ?

— Qu'est-ce que M. Pierre ?

— M. de Sauves, le chef de l'usine et le frère de madame.

Le chef de la sûreté eut un imperceptible tressaillement.

Il leva la tête, comme tout bon chien de chasse dresse l'oreille à l'approche du gibier.

— Alors, continua-t-il, pourquoi M. de Sauves n'est-il pas venu à votre place ?

— Je le lui ai conseillé, il m'a répondu : J'ai des raisons pour ne pas le faire.

— Ah !... Savez-vous lesquelles ?

— Non, monsieur, pas le moins du monde.

— Les deux beaux-frères étaient-ils d'accord ?

— Ils s'adoraient,

— M. Chaniers aimait-il sa femme ?

— A la folie.

— Avant son mariage, avait-il eu quelque liaison ?

— Je ne le crois pas, car monsieur a fait la cour à madame pendant trois ou quatre ans avant de se marier. C'est un mariage d'amour.

— Et depuis, il n'aurait pas fait quelque léger accroc au contrat de mariage ?

Suzanne protesta de toutes ses forces.

— Ah ! Dieu ! non, s'écria-t-elle, il n'y a pas de danger. C'était une passion folle que monsieur avait pour madame, et réciproquement. Ils ne se voyaient pas où ils étaient.

— Tout cela est fort étrange, murmura M. Marais.

Puis, plus haut :

— Dans l'usine, que dit-on de cette absence ?

— M. de Sauves a raconté que M. Chaniers était en voyage pour l'industrie, et on l'a cru.

— Sans commentaires ?

Avant que Suzanne n'ait eu le temps de répondre, M. Marais ajouta :

— Il faut tout me dire, même le potin le plus invraisemblable, si vous voulez que je réussisse, car la moindre chose a son importance pour moi.

Suzanne ne baissa pas son franc regard si droit.

— Je ne sais rien, monsieur, dit-elle, je n'ai rien entendu en dehors de ce que je vous ai raconté.

— Bien, mon enfant. Ne parlez à personne de votre démarche, n'est-ce pas ?

— Pas même à M. de Sauves.

Le chef allait répondre vivement.

Tout à coup la flamme indiscrète de ses claires prunelles s'éteignit, et au bout de quelques secondes, d'une voix presque indifférente, un peu lente, il répondit.

— Non, pas même à M. de Sauves, c'est inutile.

Cette restriction gêna un peu la femme de chambre.

Elle reprit l'omnibus qui devait la rapporter à Belleville ; sa gorge était légèrement serrée, son cœur battait un peu plus fort qu'à l'ordinaire, et elle se disait :

— Après tout, M. Pierre est le chef de la famille. Il est honnête et bon... J'ai voulu faire à ma tête sans le consulter, j'ai peut-être eu tort.

A trois jours de là, une voiture s'arrêta devant l'usine, et un homme, correctement vêtu de noir, petit et nerveux, avec des yeux clairs, au regard d'une ténacité et d'une énergie extraordinaires, en descendit.

— M. de Sauves ? demanda-t-il dès l'entrée de la maison.

Un ouvrier qui sortait lui indiqua le grand bâtiment au-dessus duquel s'élevait le panache de fumée du haut fourneau de l'usine.

— Vous voyez bien cette porte là-bas, n'est-ce pas? fit-il avec complaisance.

— Oui, dit l'autre.

— Vous entrerez. Tout de suite à gauche, vous trouverez ce mot : Bureau. C'est